

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°044-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par la société « ENSIO » afin d'accéder aux façades pour le raccordement à la fibre optique rue du Général de Gaulle 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : Du Lundi 24 Mars 2025 (pendant deux jours calendaires), la société « ENSIO » sera autorisée à empiéter sur la chaussée rue du Général de Gaulle 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : L'Entreprise « ENSIO » a la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- La Société « ENSIO »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mardi 11 Mars 2025.

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,
Thierry LEFORT.

